

# La relation entre temps d'apprentissage, temps d'enseignement et les crédits ECTS

## QUE SONT LES CRÉDITS ECTS ?

### 1. Définition



Les crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) sont un outil pour calculer le temps d'apprentissage global nécessaire à un enseignement en fonction des résultats d'apprentissage visés. Il s'agit du système européen de transfert et d'accumulation de crédits appelé ECTS : un système centré sur l'apprentissage, basé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant·e afin d'atteindre les objectifs pédagogiques du programme (Commission européenne, 2015).

Les crédits ECTS « expriment le volume d'apprentissage sur la base des résultats d'apprentissage définis et la charge de travail qui y est associée » (Commission Européenne, 2015, p. 10).

Ils donnent ainsi un volume global d'heures de travail réalisées par l'étudiant·e que ce soit en venant en cours en face à face sur site, à distance, via des activités scénarisées à distance ou via leur travail personnel. Ils prennent aussi en compte les résultats d'apprentissage à atteindre à la fin de l'enseignement et la manière dont les étudiants vont apprendre dans leur temps d'apprentissage global.

Le système ECTS a été créé en 1989 par les gouvernements européens dans le cadre du programme Erasmus. Il a ensuite été repris dans le processus de Bologne initié en 1998.

A travers ce temps d'apprentissage global, il s'agit donc de penser la cohérence des objectifs pédagogiques (ou résultats d'apprentissage), des méthodes pédagogiques et des évaluations pour donner aux étudiant·es les moyens d'apprendre (Biggs, 2003).

### 2. Nombre d'ECTS et temps d'apprentissage



« L'ECTS repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un·e étudiant·e à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits. La charge de travail d'un·e étudiant·e inscrit·e dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée d'environ 1500-1800 heures par an, la valeur d'un crédit représente donc environ 25 à 30 heures de travail. » (Commission européenne, 2015, p. 69)

Dans le guide de construction des maquettes de formation de Licences et Masters (2022-2027), le temps de travail global fourni par un·e étudiant·e pour 1 crédit a été défini à 25 heures d'apprentissage.

## POUR QUELLES RAISONS ?

Il incite les universités à se centrer sur l'apprentissage des étudiant·es, le développement de compétences transversales, l'employabilité des diplômé·es, l'internationalisation et l'accès à la formation et au développement professionnel et personnel du plus grand nombre tout au long de la vie (MESR, 2018).

**Cette réflexion permet :**

- La planification et l'organisation : en estimant le temps nécessaire pour atteindre les résultats d'apprentissage, les enseignant·es et les étudiant·es peuvent planifier et organiser leurs activités en conséquence,
- La gestion du temps : comprendre le temps nécessaire pour maîtriser un sujet ou une compétence aide les étudiant·es à gérer leur temps et à réduire le stress,
- L'adaptation des méthodes d'enseignement : estimer le temps d'apprentissage permet aux enseignants d'adapter leurs méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins spécifiques des étudiant·es. Cela peut inclure l'ajustement du rythme des cours ou l'introduction de nouvelles stratégies pédagogiques.

- L'amélioration de la qualité de l'enseignement : en se concentrant sur le temps et les résultats d'apprentissage, une plus grande compréhension des besoins des étudiant·es et l'adaptation de méthodes pédagogiques s'opèrent.

Les ECTS encouragent ainsi :

- L'amélioration de la qualité de l'enseignement : les crédits ECTS encouragent une réflexion approfondie sur les résultats d'apprentissage et le temps nécessaire pour les atteindre,
- Une reconnaissance des acquis lors des périodes d'études en Europe (en France et lors des mobilités étudiantes),
- Une transparence des systèmes éducatifs en facilitant la comparaison et le transfert des résultats d'apprentissage entre différents établissements et pays,
- Une flexibilité : les crédits ECTS donnent aux étudiants les moyens de planifier leurs études d'un établissement et d'un pays à l'autre,
- La facilitation de la coopération internationale entre les établissements d'enseignement supérieur.

## COMMENT ?

### LE CALCUL DU TEMPS D'APPRENTISSAGE

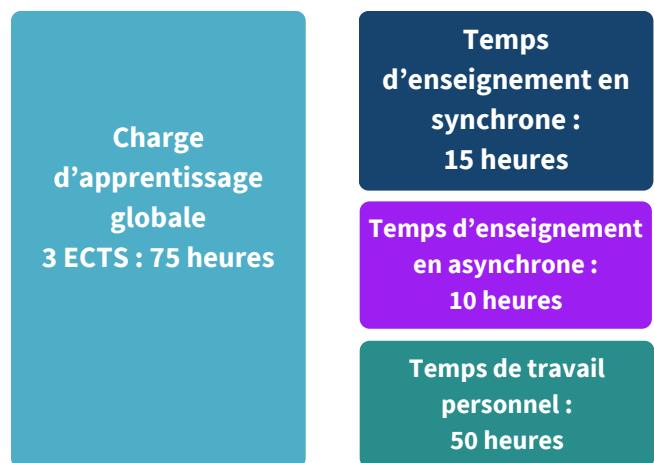
Le temps global d'apprentissage correspond au total des différents temps d'apprentissage :

- le temps d'enseignement en face à face, appelé apprentissage synchrone (sur site ou à distance),
- le temps d'apprentissage d'un enseignement scénarisé asynchrone (les activités pédagogiques scénarisées),
- le temps d'apprentissage personnel (lectures, réalisation des exercices, fiches de révision, réalisation des exercices, préparation des projets, des évaluations, etc.).

#### Exemple d'un enseignement synchrone de 3 ECTS



#### Exemple d'un enseignement hybride de 3 ECTS



\*1 ECTS = 25 heures

### Les étudiant·es, les premier·es concerné·es

Des études montrent que les enseignants ont tendance à sous-estimer le temps consacré à l'apprentissage (Barras et Pereira, 2024 ; Barras et al., 2018 ; Berthiaume et al., 2012). Pour évaluer le temps d'apprentissage global, il est possible de les solliciter ou de collaborer avec un ou une étudiant·e assistant·e pédagogique afin d'estimer les temps d'apprentissage nécessaires aux différentes activités.

Penser en termes de temps d'apprentissage permet de structurer et d'optimiser le processus d'enseignement et d'apprentissage renforçant ainsi une expérience d'apprentissage positive des étudiant·es, « l'expérience d'apprentissage désigne à la fois le processus et le produit de l'apprentissage » (Patry et Petit, 2023, p.93).

## CONTACTS :

Réalisé par la Mission Développement Pédagogique du Service d'Appui aux Enseignements  
[dfru.sae.devpeda@univ-nantes.fr](mailto:dfru.sae.devpeda@univ-nantes.fr)

## Bibliographie



- Barras, H., et Pereira, A. (2024, 28-31 mai). Charge de travail des étudiants : évaluation/représentation croisée entre les étudiants et les professeurs. Colloque AIPU 2024, L'enseignement supérieur et les communautés : des dynamiques interconnectées
- Barras, H., Frachon, P., & Fossetti, S. (2018, 10-12 janvier). La charge de travail des étudiants en ostéopathie à la HES-SO. Actes 30<sup>ème</sup> colloque ADEMEE Luxembourg 513-515.
- Berthiaume, D., Daele, A., Rochat, J.-M., & Sylvestre, E. (2012). La charge de travail des étudiant-e-s à l'Université de Lausanne. Centre de Soutien à l'Enseignement, Université de Lausanne.
- Biggs, J. B. (2003). *Teaching for quality learning at university: what the student does* (2nd ed). Society for Research into Higher Education : Open University Press.
- Commission européenne. (2015). Guide d'utilisation des ECTS <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/da7467e6-8450-11e5-b8b7-01aa75ed71a1>
- Patry, B., & Petit, T. (2023). Expérience d'apprentissage. Dans *Vocabulaire de l'ingénierie pédagogique* (Presses universitaires François Rabelais), p 93-95
- Réseau FrAQ-Sup. (2015). Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG). <https://www.calameo.com/read/004101964280955a84d05>
- MESR. (2018, 26 janvier). Le processus de Bologne : questions-réponses. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-processus-de-bologne-questions-reponses-47254>